

### **J-343 avant un corps unique d'inspection annoncé, où en est-on ?**

Le deuxième cycle de réunions de l'agenda social des corps d'inspection a repris à la DGRH sur la thématique des missions, pilotée par l'IGESR. Les travaux sont conduits dans le cadre du projet de fusion des corps actuels des IA-IPR et IEN qui suscite l'opposition du SNIA-IPR UNSA, avec une date d'application prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Construit sur une stratégie de rapprochement des corps d'inspection, le projet répond principalement aux attentes de la Direction générale de l'administration de la fonction publique et de celle du budget ayant pour objectif la réduction du nombre de corps dans la FP. En l'état, il n'est pas porteur de la reconnaissance attendue par les IA-IPR, il questionne l'identité professionnelle et statutaire du corps et ne comporte pas les évolutions à même de renforcer son attractivité et endiguer la pénurie du recrutement.

Alors que l'organisation actuelle des corps d'inspection est lisible pour les acteurs du système éducatif (professeurs, chefs d'établissements, services et partenaires de l'Éducation nationale), ce projet n'est pas non plus porteur en soi d'une plus grande efficacité du système éducatif pour la réussite des élèves, son objectif premier.

Les propositions et pistes de réflexion présentées le jeudi 21 janvier 2021 sur les missions, manquent de clarté et de précision : sur le rattachement territorial des inspecteurs du second degré ainsi que sur le positionnement des inspecteurs dans la gouvernance académique. Leur rôle dans le pilotage des orientations pédagogiques et éducatives au sein de l'académie (affirmé dans la circulaire des missions de 2015) n'est pas consistant. Il en est de même pour la gestion des ressources humaines, pourtant renforcée par les RDV de carrière. Par ailleurs, ces propositions ne répondent pas à la nécessaire hiérarchisation et quantification des tâches.

La création d'un service d'inspection a été avancée. Sa coordination pourrait être assurée par le doyen, sur un emploi fonctionnel. Cette hypothèse, si elle est maintenue, remettrait en cause la collégialité à laquelle les IA-IPR sont très attachés, en raison de l'efficacité qui en découle.

Alors que les IA-IPR exercent leurs missions dans un contexte inédit de crise sanitaire et subissent depuis longtemps une charge de travail insoutenable avec une perte de sens de leur métier, qui les empêche trop souvent de réaliser leur mission première d'experts pédagogiques, la mise en œuvre de ce projet à marche forcée est vécue par la majorité d'entre eux comme une épreuve supplémentaire.

Cette analyse est corroborée par la Note flash de novembre 2020 de l'IGESR sur la carrière des corps d'inspection. *«Les IA-IPR massivement titulaires de l'agrégation ou de titres universitaires d'un niveau doctorat assimilent cette évolution à un déclassement qu'ils ressentent déjà vis-à-vis de catégories enseignantes qui profitent de valorisations indiciaires et indemnitaires équivalentes ou supérieures à celles dont ils bénéficient».*

Reçu en audience par le Ministre mercredi 27 janvier, le SNIA-IPR UNSA attend des engagements pour reconnaître à sa juste valeur, l'apport essentiel de l'expertise pédagogique des IA-IPR au système éducatif et à la réussite des élèves, fondé sur leur légitimité académique.